



# Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

## Première Commission

3<sup>e</sup> séance

Mardi 9 octobre 2012, à 10 heures

New York

Président : M. Percaya..... (Indonésie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

### Déclarations d'ouverture

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à la tribune à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane. J'ai l'honneur de l'inviter à prendre la parole devant la Commission.

**M<sup>me</sup> Kane** (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Première Commission, et je me réjouis tout particulièrement de saluer les membres des délégations qui se joignent à nous pour la première fois. Je suis désolée de ne pas avoir été en mesure de me joindre à la Commission hier. J'étais en déplacement au Moyen-Orient pour une mission sur le désarmement, et je ne suis rentrée qu'hier soir.

J'ai l'honneur de féliciter le Président pour son élection à la direction de nos travaux. La longue expérience de l'Ambassadeur dans le domaine du désarmement et son attachement personnel à cette cause seront d'une grande utilité pour la Commission au cours des prochaines semaines. Je tiens également à saluer les membres du Bureau et à les assurer, ainsi que toutes les délégations, de l'entière coopération du Bureau des

affaires de désarmement pendant toute la durée des travaux de la Commission.

Plusieurs délégations et un grand nombre d'observateurs de la société civile ont été quelque peu alarmés par les délibérations de la Première Commission l'année dernière. Les mots que j'ai entendus utiliser pour les décrire étaient « frustrantes » et « extrêmement décevantes ». Et d'aucuns parlaient d'une « atmosphère tendue » et de « grandes divergences de vues ». Les débats sur les résolutions relatives au désarmement nucléaire en particulier ont révélé une abondance de lignes rouges et peu de feux verts. Certaines des préoccupations exprimées sont le reflet de problèmes de longue date qui existent au sein du mécanisme de désarmement, notamment l'impasse sur la Conférence du désarmement, l'incapacité chronique de la Commission du désarmement à parvenir à un consensus et la longue histoire des votes divisés sur certaines des grandes résolutions de la Première Commission. D'autres préoccupations sont liées à l'impatience continue face à la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire et aux problèmes de prolifération nucléaire qui subsistent dans trois régions au moins.

Nous constatons que les dépenses militaires demeurent très élevées au niveau mondial, en dépit de la crise financière mondiale, alors que des besoins sociaux et économiques urgents ne sont toujours pas

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-53888 (F)



Merci de recycler 

satisfaits. Nous constatons que l'on s'emploie davantage à perfectionner les engins de guerre qu'à améliorer les instruments de la paix.

De façon plus générale, nous sommes confrontés à de nouveaux défis s'agissant de renforcer la primauté du droit en matière de désarmement. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Des obstacles importants et des intérêts divergents continuent de retarder la conclusion d'un traité sur le commerce des armes et même le démarrage des négociations sur un traité multilatéral sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Aucun des principaux traités portant sur les armes de destruction massive n'a encore atteint l'objectif d'une adhésion universelle. Les allégations de non-respect persistent au sujet de toutes les principales obligations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires relatives à la non-prolifération, au désarmement nucléaire et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il existe toujours une forte opposition au lancement des négociations sur une convention sur les armes nucléaires, malgré que plus de 140 États Membres aient exprimé leur appui à cet objectif. Plusieurs protocoles aux traités portant création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires n'ont pas encore été ratifiés. Enfin, il n'existe pas de traités multilatéraux de désarmement portant sur les vecteurs d'armes nucléaires, les systèmes de défense antimissiles ou les armes spatiales.

Après l'énumération de ces préoccupations, on est tenté de conclure que tout le processus de la coopération multilatérale en faveur des objectifs de désarmement et de non-prolifération est paralysé. Aucune de ces préoccupations ne devrait nous surprendre, étant donné la complexité des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission, notamment certaines dont la Commission est saisie depuis des décennies.

Les générations futures pourraient bien hériter de certains de ces défis. À cet égard, j'ai le plaisir de rappeler aux délégations que cette année marque le dixième anniversaire du premier rapport du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124). Selon ce rapport, l'éducation dans ces domaines a pour objectif de donner aux citoyens les moyens d'apporter leur contribution à l'adoption de mesures concrètes de désarmement et de non-prolifération. En examinant les nombreuses difficultés auxquelles nous nous heurtons dans la poursuite de ces objectifs, il me semble incontestable

qu'elles sont dues plus aux divergences de vues entre les États Membres au sujet des politiques et des priorités qu'à des failles éventuelles dans l'organisation ou le mandat de cette Commission. Le principal défi consiste à harmoniser les efforts nationaux pour atteindre des objectifs communs.

Année après année, la Commission a œuvré sans relâche pour avancer en résolvant partiellement des problèmes d'une plus large portée, sans perdre de vue nos objectifs communs fondamentaux. Pour décrire ce processus, l'ancien Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, a dit :

« Aux Nations Unies, la tendance est d'éroder les divergences de vues, d'y mettre fin, afin de contribuer à trouver des solutions qui se rapprochent de nos intérêts communs et permettent d'appliquer les principes énoncés dans la Charte ».

C'est justement cette poursuite de l'intérêt commun qui doit demeurer l'objectif principal des délibérations de cette Commission, qui ne doit pas devenir tout simplement une autre tribune pour la promotion des intérêts de chaque État aux dépens des autres. Il existe déjà de trop nombreuses instances de ce genre de par le monde.

Nous avons beaucoup à apprendre de nos prédécesseurs, qui ont établi des bases solides sur lesquelles nous sommes appelés à construire. Peu après son élection en tant que Président de la première Assemblée générale, en janvier 1946, Paul-Henri Spaak a invité toutes les délégations à se rappeler que dans le cadre de leurs efforts pour promouvoir les intérêts particuliers de leurs pays, ces intérêts doivent, selon ses propres termes, « être placés dans un plan plus général » (A/PV.2, p. 48).

Cette Commission et les autres composantes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement retrouveront leur élan et continueront de développer les normes en matière de désarmement quand les États Membres reconnaîtront qu'il existe effectivement une harmonie entre les intérêts particuliers des États et l'intérêt général. C'est ce que le Secrétaire général Ban Ki-moon a voulu dire lorsque il a un jour qualifié le désarmement nucléaire de « bien commun mondial de premier ordre ». En promouvant les intérêts communs à tous les États, nous promouvons les intérêts de chaque État. C'est grâce à cet esprit que nous pourrions relancer les efforts en vue du désarmement mondial. Et quelle

autre meilleure occasion pour amorcer cet élan qu'ici et maintenant, à cette soixante-septième session de la Première Commission de l'Assemblée générale?

Il serait plus facile de continuer à agir comme si de rien n'était, mais une telle approche ne nous permettra pas de résoudre les problèmes que nous rencontrons dans le cadre de nos efforts visant à réaliser les objectifs de désarmement et ne fera qu'aggraver la crise mondiale à laquelle nous sommes confrontés dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Rappelons-nous que le mot chinois qui signifie « crise » s'écrit à l'aide de deux idéogrammes, l'un représentant « danger » et l'autre « chance ». Nous savons tous quels dangers nous courons si cette crise n'est pas résolue rapidement. Par conséquent, le véritable défi de cette commission est de trouver ou de créer de nouvelles chances de progresser pour relever les divers défis auxquels nous sommes confrontés. Ensemble, transformons ces dangers en nouvelles chances pour tout le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Angela Kane de son exposé, qui nous a brossé un tableau d'ensemble des progrès réalisés en matière de désarmement et des défis qui nous attendent.

#### **Points 86 à 102 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Maung Wai** (Myanmar) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter très chaleureusement, en tant que frère ressortissant d'un pays membre de l'ASEAN, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, sous votre direction habile et éclairée, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection bien méritée. Pour sa part, l'ASEAN vous assure de son appui sans réserve et de sa pleine coopération dans l'accomplissement de votre importante mission.

L'ASEAN, grâce à son développement durable, à sa situation géographique stratégique et à ses valeurs dans la région, joue un rôle vital dans le maintien et la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Au dix-huitième Sommet de l'ASEAN qui s'est tenu en mai 2011, les dirigeants de l'ASEAN ont décidé de lancer le processus de création d'un institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, qui est l'une des priorités du Plan pour la communauté politique et de sécurité de l'ASEAN. Ils ont pris des dispositions en vue du lancement officiel de l'institut au dix-neuvième Sommet de l'ASEAN et ont réaffirmé cette décision au vingtième Sommet de l'ASEAN. À la 45<sup>e</sup> réunion des Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, le 9 juillet 2012, ceux-ci ont déclaré que l'institut sera inauguré officiellement en novembre 2012, à l'occasion du vingt-et-unième Sommet de l'ASEAN.

Au vingtième Sommet de l'ASEAN qui s'est tenu à Phnom Penh en avril de cette année, les dirigeants de l'ASEAN se sont également félicités de la mise en place du Réseau de l'ASEAN d'organismes de réglementation nucléaire ou d'instances compétentes en la matière, dont le but est de développer les activités de réglementation et de renforcer davantage la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires au sein de l'ASEAN. Le Réseau devrait être créé d'ici à la fin de l'année. Il servira également l'objectif de l'ASEAN de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires.

L'ASEAN reconnaît le rôle clef joué par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est en tant que code de conduite régissant les relations entre les États de la région. À cet égard, l'ASEAN se félicite que l'Union européenne et le Royaume-Uni aient adhéré au Traité en juillet 2012. Nous attendons l'adhésion prochaine du Brésil et sommes encouragés par l'intérêt constant d'autres États non membres de l'ASEAN qui envisagent d'y adhérer. Nous considérons qu'il s'agit d'un signe positif et d'une volonté de renforcer leur coopération avec l'ASEAN et de maintenir la paix et la sécurité dans la région.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de l'ASEAN en matière de désarmement. Nous insistons sur le fait que le multilatéralisme et les solutions arrêtées au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen viable de traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale.

L'ASEAN souligne qu'il faut donner suite à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et réitère son appel à la mise en œuvre intégrale et efficace du plan d'action décrit dans les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi figurant dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)), en particulier les 22 mesures concernant le désarmement nucléaire. Tout en se félicitant du succès de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les États membres de l'ASEAN parties au Traité appellent à la pleine application des mesures adoptées en 2010 en ce qui concerne le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Les États membres de l'ASEAN soulignent l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous réaffirmons que ce Traité, en tant qu'instrument essentiel qui interdit les essais nucléaires sur Terre et la modernisation des armes nucléaires existantes, contribue à la prévention de la mise au point de nouvelles ogives nucléaires et de leurs vecteurs et au désarmement nucléaire. Tout en nous félicitant de la récente ratification du TICE par l'Indonésie, le Guatemala et la Guinée, nous appelons de nouveau tous les États, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, de signer et de ratifier le TICE le plus rapidement possible.

Les États membres de l'ASEAN défendent la cause du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire et continueront de la servir dans le cadre des travaux de la Première Commission. À cet égard, cette année encore, deux projets de résolution seront déposés par des États membres de l'ASEAN. Nous sommes convaincus que la simple existence d'armes nucléaires sur Terre et l'absence d'un système juridique encadrant leur élimination totale constituent une menace pour l'humanité.

La Malaisie présentera à nouveau un projet de résolution intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Ce texte met en évidence la conclusion unanime de la Cour

internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Étant donné le niveau élevé de priorité qu'il accorde au désarmement nucléaire, le Myanmar présentera à nouveau un projet de résolution sur ce sujet. Cette résolution a été présentée pour la première fois en 1995 à la Première Commission. Les États membres de l'ASEAN et de nombreux autres pays attachés aux mêmes principes s'en sont portés coauteurs. Ce projet de résolution appelle, notamment, les États dotés de l'arme nucléaire à cesser immédiatement l'amélioration qualitative, la mise au point, la fabrication et le stockage des armes en vue de prendre des mesures immédiates conduisant à leur élimination totale selon un calendrier précis.

Ces deux projets de résolution soulignent la priorité et l'importance que les États membres de l'ASEAN accordent au désarmement nucléaire. Les vues sur les approches visant notre objectif commun peuvent différer, mais nous espérons sincèrement que les États Membres de l'ONU appuieront nos projets de résolution et s'en porteront coauteurs.

L'ASEAN demeure convaincue que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par le Traité de Tlatelolco, le Traité de Rarotonga, le Traité de Bangkok et le Traité de Pelindaba, ainsi que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État non doté d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent sensiblement au renforcement des régimes de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire.

L'ASEAN prend note des progrès réalisés pour mener à bien les négociations entre l'ASEAN et les cinq États dotés de l'arme nucléaire sur le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et espère que ces cinq puissances nucléaires signeront dans les meilleurs délais le Protocole au Traité et son document connexe.

Dans le cadre de l'intensification de nos efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale, l'ASEAN souligne l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, en particulier au Moyen-Orient. L'ASEAN appuie la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes

nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive prévue en décembre 2012 à Helsinki. Nous soulignons qu'il est nécessaire, dans le contexte de zones exemptes d'armes nucléaires, que les États dotés de l'arme nucléaire fournissent des garanties inconditionnelles sur le non-recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre tout État situé dans une zone exempte d'armes nucléaires.

L'ASEAN réaffirme également que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction jouent également un rôle majeur dans la lutte contre les armes de destruction massive, qui posent une menace grave à l'humanité. C'est pourquoi nous appelons à nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces Conventions le plus rapidement possible afin qu'elles deviennent universelles.

Les États membres de l'ASEAN partagent les préoccupations concernant les répercussions négatives du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur la sécurité, les droits de l'homme et le développement social et économique aux niveaux national, régional et international. De ce fait, nous sommes profondément préoccupés par la fabrication, le transfert et le commerce illicites d'armes légères et de petit calibre et par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. Il est donc essentiel de promouvoir une mise en œuvre pleine et efficace du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects adopté par l'ONU en 2001. À cet égard, l'ASEAN accueille avec satisfaction le document final publié à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II), qui s'est tenue à New York du 27 août au 7 septembre 2012.

Les États membres de l'ASEAN estiment que la portée, les critères et les paramètres de la Convention relative au dédouanement dans les transports internationaux de marchandises par véhicules routiers, connue sous le nom de Convention AGT, la coopération et l'assistance internationales à cet égard, mais

également les dispositions finales de la Convention et sa mise en œuvre sont des composantes utiles d'un projet de traité sur le commerce des armes. Le texte proposé pour le traité sur le commerce des armes doit être universel, et il doit tenir compte des catégories définies dans le Registre des armes classiques de l'ONU et des éléments importants soulevés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères.

L'ASEAN souligne que tous les pays ont le droit de se défendre et de protéger leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Dans ce contexte, c'est aux États qu'il incombe au premier chef de prévenir le commerce et les transferts illicites d'armes sur leur territoire. Le résultat de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'a pas été à la hauteur des attentes de l'ASEAN.

L'ASEAN reconnaît les graves conséquences humanitaires de l'utilisation de mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. À cet égard, nous notons que 160 pays ont ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et y ont adhéré. Nous nous félicitons de la tenue de la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Phnom Penh du 28 novembre au 2 décembre 2011. L'ASEAN attend avec intérêt la tenue de la douzième Assemblée des États parties à cette Convention, prévue du 3 au 7 décembre à Genève. Nous reconnaissons également les efforts importants déployés à la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue à Oslo du 11 au 14 septembre.

Les États membres de l'ASEAN réaffirment l'importance et la validité de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Nous sommes déçus que la Conférence doit demeurer dans l'impasse durant sa session de l'année passée. À cet égard, l'ASEAN invite tous les membres de la Conférence du désarmement à faire montre d'une volonté politique optimale pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant. Nous exhortons de nouveau la Conférence d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail équilibré et global sur la base de son ordre du jour, ce programme devant notamment porter sur les quatre questions fondamentales, conformément au règlement intérieur,

tout en tenant compte des intérêts de sécurité de tous les États. Nous appelons également la Conférence à créer aussitôt que possible, à titre prioritaire, un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Pour terminer, l'ASEAN souligne également la nécessité de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif du désarmement général et complet, en veillant en particulier à débarrasser le monde des armes nucléaires au plus vite.

**M. Román-Morey (Pérou) (parle en espagnol) :** Je tiens tout d'abord à exprimer la satisfaction de ma délégation et ma satisfaction personnelle de voir mon cher ami, M. Desra Percaya, présider les travaux de la Première Commission. J'ai eu le plaisir et l'honneur de partager des expériences passées avec le Président dans le domaine du désarmement lorsque nous travaillions tous les deux à Genève, et je peux donc témoigner de son professionnalisme, de son dévouement et de son excellente connaissance des questions de désarmement. C'est pourquoi nous pouvons compter sur une session fructueuse de la Première Commission.

Le Pérou a eu l'immense honneur de représenter le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au sein du Bureau de coordination que préside l'Indonésie. Le Président peut compter sur le plein appui de ma délégation dans l'exécution des tâches confiées par l'Assemblée générale. Je tiens également à saluer la Haute-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, mon amie M<sup>me</sup> Angela Kane, à qui je souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Je m'associe à la déclaration prononcée hier par mon ami, le Représentant permanent du Chili, au nom des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), et, plus généralement, je m'associe également à la déclaration du Mouvement des pays non alignés.

Je vais en premier lieu me pencher sur la question des armes qui sont dans la pratique considérées comme les armes les plus dangereuses et comme celles qui causent le plus de tort à l'humanité, à savoir les armes légères et de petit calibre. Il n'est pas surprenant que la prolifération des armes légères et de petit calibre constitue un grave problème pour les gouvernements, non seulement dans les pays en développement, mais également dans les pays développés. Dans le cas des pays en développement, nous ne connaissons que trop les effets déstabilisateurs de ces armes lorsqu'elles

tombent entre des mains illicites. Elles ont de tout temps contribué à exacerber la violence armée et sont utilisées au quotidien, non seulement pour commettre des délits de droit commun, mais également dans le cadre de la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de drogue.

Dans le cas de mon pays, ce phénomène est lié aux vestiges du terrorisme démentiel qui a secoué le pays pendant près de 20 ans. Ma région, la région d'Amérique latine et des Caraïbes, est malheureusement l'une des principales victimes des effets de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Les informations données par les journaux le confirment tous les jours : le nombre de morts causées par ces armes est extrêmement élevé dans cette partie du monde. Pourtant, cette préoccupation ne se limite pas à l'Amérique latine. Nous constatons l'effet déstabilisateur de ces armes en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que dans d'autres régions du monde. Les pays développés n'échappent pas à ce fléau. Nous avons observé avec stupéfaction les conséquences irréparables que peut avoir la possession aveugle de ces armes par des civils. Les tristes tragédies qui ont touché l'Amérique du Nord et l'Europe font partie de cette sombre histoire.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'éviter que ces armes se retrouvent entre des mains illicites. Il faut également que l'acquisition légale de ces armes, de leurs composantes et de leurs munitions réponde à des normes minimales de sécurité pour éviter des scènes terribles telles que celles dont nous avons été témoins ces derniers mois. C'est pour ces raisons que ma délégation est favorable à l'adoption rapide d'un traité réglementant le commerce des armes. Nous ne sommes pas passés loin de cet objectif en juillet. Malheureusement, nous n'étions pas sur la même longueur d'onde et, comme le dit la rengaine, nous avons raté la dernière marche. Nous estimons cependant qu'il est encore temps d'atteindre cet objectif. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie la convocation d'un nouveau cycle de négociations en 2013 afin que, sur la base du projet de traité que nous avons négocié en juillet, nous poursuivions nos travaux et adoptions un traité solide réglementant le commerce des armes.

L'adoption du document final (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses

aspects est un signe plus que positif dans le domaine du désarmement. En conséquence, nous réitérons notre reconnaissance à la Représentante permanente du Nigéria, l'Ambassadrice Joy Ogwu, dont le dynamisme a permis de rapprocher les positions et de parvenir à un document consensuel.

Bien que nous nous attendions à un document plus ambitieux qui porte également sur les munitions, les pièces et les composantes, ou qui fasse une référence plus claire au détournement d'armes ou au commerce transfrontalier, nous comprenons que ce document est le plus que certains gouvernements sont en mesure d'accepter. Cependant, il est toujours surprenant pour notre délégation de constater les réticences manifestées par certaines délégations qui, tout en sachant que le Programme d'action des Nations Unies n'est pas juridiquement contraignant, s'opposent à tout progrès sur les questions d'intérêt commun sous prétexte de ne pas rouvrir les négociations sur le Programme d'action. Nous réitérons à cette occasion notre engagement total à la mise en œuvre effective du Programme d'action, et à cette fin, nous coopérerons avec d'autres États Membres au cours de la prochaine Conférence d'examen de 2018.

La question des munitions revêt un grand intérêt, tant pour mon pays que pour un grand nombre de pays d'autres régions du monde. Nous avons constaté que ce thème a été évoqué lors des négociations sur le traité sur le commerce des armes, et qu'il l'a également été, dans une moindre mesure, lors des débats sur le Programme d'action de l'ONU. Toutefois, il n'a pas été possible d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un de ces deux forums. Nous croyons cependant qu'il est temps que l'Assemblée générale et la Première Commission traitent de cette question cruciale afin de ne plus avoir à entendre des excuses telles que : ce n'est pas le forum adéquat ou ce sujet ne relève pas du mandat en question. C'est pourquoi ma délégation travaillera avec toutes les délégations souhaitant explorer les moyens et les mécanismes qui nous permettront d'examiner cette question cruciale dans le cadre de l'ONU.

Je ne saurais passer sous silence, dans le cadre de la Première Commission, le fait que le Pérou, soucieux de manifester encore une fois sa vocation pacifiste et son attachement au désarmement, a déposé, le 26 septembre dernier, l'instrument de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions. Ainsi, cet important instrument international de paix est entré en vigueur pour mon pays, le Pérou, qui s'est engagé à ne jamais utiliser, développer, produire, acquérir, stocker,

conserver ou transférer des armes à sous-munitions, sous quelques circonstances que ce soient.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires est une autre question qui intéresse beaucoup mon pays et, en particulier votre humble serviteur. Non contente de réitérer notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité de Tlatelolco, qui a permis la création en Amérique latine et dans les Caraïbes de la première zone exempte d'armes nucléaires et a mis en place un secrétariat général pour la mise en œuvre dudit Traité, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, que j'ai eu l'honneur de diriger pendant deux sessions consécutives, ma délégation saisit l'occasion de cette séance pour appeler de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP d'urgence et sans conditions.

Nous engageons instamment les États détenteurs d'armes nucléaires et tous les autres États mentionnés dans les protocoles pertinents des traités qui portent création de zones exemptes d'armes nucléaires qui n'ont ni signé ni ratifié ces protocoles, à le faire à titre prioritaire. Nous enjoignons également les États dotés d'armes nucléaires, qui ont signé ou ratifié un des protocoles pertinents aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en émettant des réserves et/ou en faisant des déclarations interprétatives unilatérales relatives au processus de dénucléarisation d'une zone, de revoir leur position ou d'y renoncer.

Nous attendons donc avec intérêt la tenue cette année de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. La réalisation de cet objectif final sera indubitablement d'une importance capitale pour le désarmement nucléaire et l'élimination des armes de destruction massive de la surface de la planète.

Si le Pérou soutient toutes les initiatives visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, lesquelles devraient être appuyées par tous les pays, nous réitérons notre appel à tous les États dotés d'armes nucléaires, déclarées ou non, pour qu'ils s'acheminent vers un désarmement efficace et vérifiable des armes nucléaires.

En ce qui concerne les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP de 2015, le Pérou a participé à la première session du Comité préparatoire, tenue à Vienne en mars, et assistera à la réunion qui

se tiendra à Genève en 2013. Nous espérons faire des progrès substantiels et œuvrer à la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010.

Je me dois de mentionner, ne serait-ce que brièvement, le mécanisme de désarmement. Comme l'Assemblée le sait, les États Membres m'ont confié la présidence de la session de fond cette année de la Commission du désarmement des Nations Unies qui a commencé un nouveau cycle triennal de cet organe délibérant. Croyez-moi, j'ai fait tout mon possible pour être proactif afin de sortir la Commission du désarmement du borbier où elle se trouve depuis des années. Malheureusement – nous devons être réalistes – les conditions ne semblent pas propices à la réalisation de progrès, ne serait-ce même que pour convenir de recommandations. Grâce à des efforts assidus, nous avons pu convenir des points de l'ordre du jour que la Commission du désarmement examinera au cours de ses deux prochaines sessions, à savoir les recommandations sur la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures de confiance pratiques prises dans le domaine des armes classiques. Je reviendrai plus tard sur cette question au cours de la session sur le mécanisme de désarmement, où je m'adresserai à l'Assemblée en ma qualité de Président de la Commission des Nations Unies pour le désarmement.

Si nous n'avons pas pu, au sein de l'organe délibérant du mécanisme de désarmement, parvenir à un accord, la situation est encore plus désolante au sein de l'organe de négociations par excellence, la Conférence du désarmement. J'ai été, pendant près de six ans, Secrétaire général de la Conférence du désarmement. La salle du Conseil Palais des Nations à Genève peut attester des efforts – vains, hélas – qui ont été déployés pour débloquer la situation. Une année s'est écoulée, et cet organe n'a même pas été capable de convenir d'un programme de travail. Il est resté pris dans sa propre toile d'araignée faute de volonté politique, embourbé dans les questions de procédure, oubliant ce qui, en fait, constitue son mandat, à savoir négocier des accords de désarmement. Ma délégation juge inconcevable que cette paralysie continue; elle est prête à examiner toutes les propositions avancées afin de trouver des moyens de mettre fin à l'absurdité de cette impasse.

Le Pérou est convaincu que, grâce à des mesures effectives de confiance, nous, les États, pourrions avancer vers l'intégration et le renforcement des mécanismes et

des mesures de coopération qui nous permettront de relever d'urgence le défi de la pauvreté extrême, de l'injustice et de l'exclusion sociale. C'est pourquoi il importe de continuer à promouvoir à tous les niveaux un climat propice à la maîtrise des armements, à la limitation des armes classiques, à la non-prolifération des armes de destruction massive et au désarmement, permettant à chaque État ainsi de consacrer davantage de ressources au développement économique et social, dans le respect des engagements internationaux et de ses besoins légitimes de défense et de sécurité. À ce titre, nous réaffirmons la nécessité de renforcer les mesures de confiance mutuelle et de coopération dans le domaine de la défense, et soulignons qu'il importe que les dépenses réalisées dans ce secteur se fassent dans la plus grande transparence et au vu et au su de l'opinion publique de chaque nation.

Je me dois de mentionner brièvement le travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve dans mon pays, à Lima. Je reviendrai plus en détail sur le travail de ce Centre pendant le débat thématique sur le désarmement régional, mais je tiens à souligner le rôle important que joue ce Centre et l'appui qu'il fournit aux États de la région, les aidant à progresser sur la voie du désarmement, des mesures de confiance et de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs qui constituent une menace grave pour la sécurité de la région. Le Centre a, en l'occurrence, aidé à renforcer les capacités, à mettre en place des programmes de formation, à fournir une aide juridique et une assistance technique et a mené des activités d'information et de communication pour garantir l'application au niveau national des instruments mondiaux et régionaux du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Je souhaite terminer cette intervention en réaffirmant l'engagement indéfectible du Pérou en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Ces dernières années, la question du désarmement occupe de nouveau une place prioritaire dans l'ordre du jour international. Ne laissons pas passer cette occasion sans précédent d'adopter des mesures qui contribueront concrètement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts que nous déployons à la Première Commission doivent viser cet objectif. C'est pourquoi la Commission peut déjà compter sur l'engagement et le plein appui du Pérou et de son humble représentant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Román-Morey de sa déclaration et de la générosité avec laquelle il m'a fait part de sa première expérience dans le domaine du désarmement.

**M. Amano** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Ma délégation vous connaît bien grâce à votre travail très apprécié à Genève, et nous nous réjouissons de cette occasion de poursuivre nos efforts de désarmement sous votre direction. Nous vous assurons de notre pleine coopération.

Pour réaliser des progrès en matière de désarmement, chaque année, nous devons renouveler notre détermination au sein de la Première Commission en fonction de l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée. Dans ce contexte, si nous nous penchons sur les 12 mois écoulés depuis le début de la soixante-sixième session de l'Assemblée, nous pouvons constater que des progrès ont été réalisés, et je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention sur certains d'entre eux.

En avril et en mai, le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 a tenu à Vienne sa première réunion, qui a été couronnée de succès. C'était la première réunion du Comité préparatoire depuis l'adoption du plan d'action novateur du TNP (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), Part I) en 2010. Les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires y ont convenu de la nécessité de mettre pleinement en œuvre le plan d'action à l'approche de la Conférence d'examen de 2015.

Il est manifeste que des efforts de désarmement nucléaire de la part des États dotés d'armes nucléaires sont d'une importance primordiale pour que nous puissions nous rapprocher de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, nous voudrions nous féliciter de nouveau de la conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5), qui s'est tenue en juin à Washington. Nous espérons vivement que le processus P-5 permettra d'aboutir à des résultats tangibles à l'avenir.

En outre, le Japon estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une initiative importante qui contribue à la stabilité non seulement des régions concernées, mais également de toute la

communauté internationale. À cet égard, nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires signeront au plus tôt le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous appelons également de nos vœux la tenue en 2012 d'une conférence pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, tel que décidé à la Conférence d'examen de 2010. À cette fin, nous estimons que les États qui ne font pas partie de la région peuvent également contribuer à la création d'une telle zone dans la région du Moyen-Orient.

Ce ne sont pas seulement les États dotés d'armes nucléaires qui déploient des efforts en matière de désarmement, les États non dotés d'armes nucléaires sont également actifs dans ce domaine. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, un groupe transrégional de pays, dont fait partie le Japon, a tenu sa cinquième réunion ministérielle à New York le mois dernier. Au moyen de ces réunions, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement mène des débats approfondis au plus haut niveau, dans le but de mettre progressivement en œuvre le plan d'action du TNP de 2010 et de faire des propositions concrètes en vue du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à moyen et à long terme. En particulier, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement met l'accent sur le renforcement de la transparence en tant que condition *sine qua non* pour faire avancer le désarmement nucléaire, et nous entendons poursuivre nos efforts visant à appuyer les mesures de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires.

Cette année, le Japon présentera de nouveau son projet de résolution intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires », qui sert de repère pour tous les États en ce qui concerne les efforts de désarmement. Nous espérons vivement que le plus grand nombre possible d'États se porteront coauteurs de notre projet de résolution et l'appuieront.

En dépit de ces faits encourageants, nous sommes loin d'être satisfaits. Plus précisément, le Japon est vivement préoccupé par le fait que, cette année encore, la Conférence du désarmement n'ait pas répondu aux attentes de la communauté internationale, y compris l'Assemblée générale, en raison de son incapacité d'entamer des travaux de fond, en particulier la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le Japon est conscient du fait que des efforts progressifs en matière de désarmement nucléaires sont essentiels pour l'avènement d'un monde

pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires et estime que la prochaine étape logique est l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

À notre avis, la Conférence du désarmement est l'instance idoine pour ces négociations. Toutefois, étant donné l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, nous estimons qu'au cours de la présente session, la Première Commission doit examiner les voies et moyens de sortir de cette impasse. Par conséquent, le Japon appuie fermement les efforts du Canada, un membre actif de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui a fait des propositions concrètes pour faire avancer les négociations sur ce traité.

Le risque croissant de prolifération nucléaire est une autre question qui continue de préoccuper la communauté internationale. En particulier, la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes nucléaire et de missiles, y compris ses activités d'enrichissement de l'uranium, constitue une grave violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces activités compromettent la stabilité et la sécurité non seulement de l'Asie mais également de la communauté internationale dans son ensemble. Le Japon demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter tous ses obligations et engagements internationaux, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays de 2005. Nous l'exhortons une fois de plus à renoncer complètement, de manière vérifiable et irréversible, à tous ses programmes de mise au point d'armes nucléaires et de missiles. Par ailleurs, nous insistons sur l'importance pour tous les pays de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée.

La question nucléaire iranienne est également une source de vive préoccupation pour la communauté internationale tout entière. Le Japon exhorte l'Iran à se conformer aux exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Japon demande également à l'Iran de prendre immédiatement des mesures concrètes pour restaurer la confiance de la communauté internationale.

Le désarmement ne se limite pas aux questions nucléaires. Des efforts intensifs sont également déployés en ce qui concerne les armes classiques, notamment en vue de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

Nous avons été déçus que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'ait pas été en mesure d'adopter un instrument juridiquement contraignant. Il n'en reste pas moins que nous sommes sur le point d'adopter un nouveau traité qui marquera en tournant dans le domaine de la maîtrise des armements, raison pour laquelle il convient de conclure rapidement les négociations, sur la base du projet de traité existant. En tant que l'un des auteurs du projet de résolution sur le traité sur le commerce des armes, le Japon continuera à participer activement et à contribuer de manière constructive aux négociations.

Pour progresser dans la voie du désarmement, nous devons faire en sorte que les questions de désarmement et de non-prolifération soient mieux comprises par un grand nombre de personnes, indépendamment des frontières ou des générations, et surtout par les jeunes qui sont les dirigeants de demain. À cette fin, le Japon poursuit sa mission visant à partager avec les générations futures son expérience des conséquences dévastatrices de l'utilisation des armes nucléaires. Fermement convaincu de l'importance de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Japon est déterminé à poursuivre ses efforts en faveur de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération pour ses citoyens et le monde entier.

**M. Errázuriz** (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation chilienne tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Nos félicitations vont également aux membres du Bureau. Nous sommes certains que sous votre leadership, qui est dûment reconnu à la présente session, nos efforts seront couronnés de succès.

Nous souscrivons aux déclarations faites à la 2e séance par la présidence par intérim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

En dépit de quelques signes positifs concernant le désarmement nucléaire ces dernières années, nous continuons d'observer avec inquiétude des blocages sur plusieurs aspects du programme de désarmement, ainsi que la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de la feuille que nous a confiée la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

S'agissant des aspects positifs, l'entrée en vigueur du traité sur la réduction des armes stratégiques

(START) l'année dernière a représenté indubitablement un pas important vers cet objectif. Nous prions instamment les États-Unis et la Fédération de Russie de mettre rapidement en œuvre cet accord et de continuer à réduire leurs arsenaux nucléaires, mais également de poursuivre et d'approfondir le dialogue engagé à Paris l'année dernière afin d'accroître la transparence, de promouvoir la confiance mutuelle et de faire montre d'un esprit d'initiative durable dans ce domaine. Les ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) intervenues récemment, dont la ratification d'un pays visé à l'annexe 2, sont également de bonnes nouvelles.

Certes les initiatives unilatérales, bilatérales et régionales contribuent à l'objectif du désarmement, mais c'est au niveau des négociations multilatérales qu'il existe une paralysie, ainsi que nous avons tous pu le constater et amplement en débattre dans cet organe et ailleurs. Pour qu'il y ait des progrès, il est nécessaire que les États fassent preuve de volonté politique, laquelle doit pouvoir s'appuyer sur des mécanismes efficaces pour déboucher sur des résultats concrets. Nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme de manière générale et dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération en particulier. Nous attachons beaucoup d'importance à l'existence d'institutions multilatérales dans le domaine du désarmement et de la sécurité qui fonctionnent bien, car elles ont valeur de garantie pour les intérêts de sécurité de la communauté internationale et de chaque État.

À cet égard, après plus de 10 ans de paralysie, la Conférence du désarmement a atteint une situation que l'on peut qualifier d'intenable. Le processus de revitalisation visant à parvenir à un accord qui permette à la Conférence de jouer à nouveau son rôle d'instance de négociation suppose un vaste engagement politique qui puisse s'inscrire dans un contexte où les pays sentent qu'ils peuvent réellement participer à l'édification d'un monde plus sûr tout en préservant leurs intérêts nationaux légitimes.

La Conférence du désarmement devrait être l'instance de négociation par excellence dans ce domaine. Or, le statu quo indéfini qui y règne fait qu'il est de plus en plus difficile de remettre en cause la légitimité de la recherche de solutions de remplacement pour garantir l'existence d'un mécanisme de désarmement à la fois opérationnel et efficace. Nous appelons donc à des efforts renouvelés pour parvenir à un consensus qui permette à la Conférence du désarmement d'adopter un

programme de travail équilibré et complet, prévoyant des négociations sur le désarmement nucléaires, les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité interdisant la production de matière fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, y compris la question des stocks existants. L'examen de ces sujets peut contribuer à débloquer le statu quo actuel.

Nous réaffirmons que le TNP demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et nous soulignons l'importance de progresser vers son universalisation et la mise en œuvre équilibrée et non discriminatoire de ses trois piliers : le désarmement, la non-prolifération et le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons la nécessité d'assurer un suivi attentif de la huitième Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP et de son plan d'action, et à cet égard, nous appuyons le travail accompli par l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement en faveur de l'adoption de mesures concrètes. Nous nous félicitons également de la déclaration conjointe publiée le 26 septembre par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, des Émirats arabes unis, du Japon, de la Pologne, du Mexique, des Pays-Bas, de la Turquie et du Chili.

En tant que membre de la première zone à forte densité de population à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco, nous réaffirmons l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires et leur contribution à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi, nous exhortons toutes les parties concernées à honorer l'engagement qu'elles ont pris à la Conférence d'examen du TNP de faire avancer le processus de convocation de la conférence de 2012 pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il est absolument primordial que tous les pays de la région remplissent le rôle qui leur incombe dans ce processus, renoncent aux armes nucléaires et adhèrent au TNP en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire.

Nous estimons qu'il faut aborder le désarmement nucléaire en œuvrant simultanément à la réduction des armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète, à l'élimination rapide des armes nucléaires non stratégiques, à la diminution du rôle des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité nationales, à l'application systématique des principes d'irréversibilité, de

vérifiabilité et de transparence et au renforcement de la confiance mutuelle. Nous insistons également sur la nécessité de garantir une réduction véritable du statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires déployés.

À cet égard, nous considérons que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément fondamental. Pour le Chili, il s'agit d'un des objectifs centraux du programme de désarmement et c'est pourquoi nous avons présenté la candidature de l'Ambassadeur Alfredo Labbe au poste de Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Chili est favorable à la promotion du régime de garanties internationales et à son renforcement grâce à l'adhésion universelle au Protocole additionnel. L'éventualité que des armes nucléaires soient utilisées par des acteurs non étatiques ou des groupes terroristes est une menace latente pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous soutenons les efforts visant à accroître la sécurité nucléaire grâce à la coopération internationale et avons participé activement aux différents sommets sur la sécurité nucléaire organisés à ce jour.

Le Chili réaffirme sa volonté d'appuyer les initiatives multilatérales en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction de l'emploi de toutes les armes de destruction massive. Nous condamnons l'emploi militaire d'armes biologiques ou chimiques par tout pays et en toute circonstance et nous exhortons tous les États à adhérer à la Convention sur les armes chimiques et à celle sur les armes biologiques.

Ces dernières années auront été fructueuses en ce qui concerne le renforcement et le perfectionnement des instruments de réglementation des armes classiques, avec, entre autres exemples, l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munition en août 2011. Cet instrument constitue un saut qualitatif dans le domaine du droit international humanitaire. À cet égard, nous réaffirmons également notre appui et notre adhésion à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ainsi que la nécessité de progresser vers leur élimination complète.

La délégation chilienne tient à mettre l'accent sur les efforts en faveur d'un traité sur le commerce des armes et nous regrettons que la conférence de juillet dernier n'ait pas réussi à concrétiser cet objectif. Nous sommes profondément convaincus de la nécessité d'un

traité robuste et juridiquement contraignant, qui fixe les normes les plus élevées possibles en matière de transfert des armes classiques et nous lançons un appel pour que des efforts redoublés soient consentis en ce sens sur la base des avancées importantes réalisées à la conférence de juillet.

Une autre question sur laquelle nous devons progresser est celle des armes légères et de petit calibre, un fléau dont les répercussions en termes de vies humaines sont quasiment comparables à celles des armes de destruction massive. Nous appuyons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous accueillons avec satisfaction le document final de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action (A/CONF.192/2012/RC.4, annexes I et II), qui s'est tenue du 27 août au 7 septembre, et nous prions instamment tous les États de s'atteler à la mise en œuvre du Programme d'action.

Nous soulignons combien il est nécessaire de faire preuve d'un engagement ferme et de la volonté politique voulue si nous voulons instaurer le climat de confiance mutuelle indispensable pour faire des progrès en matière de désarmement. À cet égard, nous entendons contribuer de manière constructive aux travaux de la Première Commission et réaffirmons l'attachement du Chili au désarmement.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe tout d'abord aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection. Nous sommes certains que la Première Commission mènera à bien ses délibérations sous votre direction compétente.

Nous vivons dans un monde où la sécurité est devenue indivisible. D'autre part, contrairement à une croyance ancienne, nous vivons à une époque où nul ne peut prétendre que l'augmentation du nombre d'armes contribuera au renforcement de la sécurité. Voici pourquoi le désarmement revêt une telle importance. Même si nous avons récemment observé des tendances encourageantes, il est également vrai que, malheureusement, le malaise persiste dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. La vision « Option zéro » est loin d'être réalisée.

Après ces pensées préliminaires, je vais brièvement exposer les vues de la Turquie sur les nombreuses questions inscrites à notre ordre du jour. La Turquie, qui se situe dans une région où la prolifération des armes de destruction massive est une source de préoccupation particulière, suit avec vigilance l'évolution de la situation dans ce domaine et participe aux efforts collectifs visant à élaborer des mesures pour inverser cette tendance alarmante.

La politique de sécurité de la Turquie exclut la fabrication et l'utilisation de toutes les armes de destruction massive. Nous prônons un désarmement global à l'échelle mondiale, et nous appuyons tous les efforts visant à maintenir la sécurité internationale en s'appuyant sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement multilatéraux. La Turquie est partie à tous les instruments internationaux portant sur la non-prolifération et les régimes de contrôle des exportations, et elle souhaite que ces mécanismes deviennent universels, qu'ils soient mis en œuvre de manière efficace et qu'ils soient davantage renforcés.

Des progrès ont été accomplis en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération ces dernières années. En dépit de ces progrès, la réalisation de la vision d'un monde débarrassé des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive demeure lointaine. La Turquie partage sans réserve cette vision et appelle à œuvrer à la réalisation de cet objectif dans le cadre créé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il s'agit du principal instrument international dans le domaine nucléaire, et il fournit un cadre équilibré reposant sur trois piliers complémentaires et synergiques : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Turquie estime qu'un traitement égal et équilibré de ces trois piliers permettrait de renforcer l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP. Malheureusement, certains pays restent à l'extérieur de ce régime. Nous appuyons l'universalisation et la mise en œuvre efficace et cohérente de ce régime en toute bonne foi.

La Turquie, aux côtés de neuf pays partageant les mêmes idées, s'est jointe à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui a été lancée par l'Australie et le Japon en 2010. Cette Initiative s'emploie à la mise en œuvre du texte de consensus de la Conférence des États parties chargée d'examiner le TNP en 2010. La Turquie participe également aux

travaux du groupe de discussion sur le nucléaire, groupe informel créé sous l'égide du Kazakhstan, qui constitue une enceinte de débat franc et ouvert sur les modalités de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Nous reconnaissons que le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un instrument fondamental dans le cadre des initiatives mondiales de non-prolifération. Dans ce contexte, la Turquie reconnaît la nécessité de continuer à renforcer et d'universaliser l'autorité de l'Agence en ce qui concerne la vérification. Nous considérons les garanties généralisées et leur protocole additionnel comme des normes de vérification indispensables. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer, ratifier et mettre en œuvre l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et le protocole additionnel aussitôt que possible.

Nous estimons que le renforcement du système de garanties de l'AIEA et la promotion du rôle de l'Agence en vue de promouvoir des utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire sont également essentielles afin de garantir la viabilité du régime du TNP à long terme. Nous sommes fermement convaincus que les États qui respectent pleinement leurs obligations en matière de garanties doivent avoir un accès sans entrave aux technologies nucléaires civiles, comme le prévoit le TNP. Selon nous, cela ne peut que contribuer au renforcement et à l'universalisation du régime du TNP. Cela étant, nous devons également veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que les programmes nucléaires ne puissent être détournés du domaine pacifique vers le domaine militaire.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons constaté un élan politique marqué en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et la promotion de son entrée en vigueur est devenue une priorité. Nous engageons de nouveau les États qui figurent encore à l'annexe 2 à ratifier le Traité sans tarder, étape nécessaire avant son entrée en vigueur.

Nous sommes fermement convaincus que ni les armes nucléaires ni toute autre arme de destruction massive ne peut à notre époque apporter une sécurité additionnelle à pays quelconque. Au contraire, la possession de ces armes et le fait de chercher à se les procurer nuisent à la sécurité et à la stabilité régionales. La Turquie approuve donc toutes les contributions utiles à la création de zones vérifiables exemptes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs,

en particulier au Moyen-Orient, et elle attache une grande importance à ces mesures. Nous attendons de ce fait avec impatience la convocation en 2012 d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la décision prise à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous estimons qu'une telle conférence est la première étape d'un long processus, dont le succès repose sur l'engagement politique véritable et la participation de tous les états de la région. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par le Facilitateur pour convoquer cette conférence. Nous saluons également l'action menée à cet égard par la Haute-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane.

Il est nécessaire de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement pour que cet organe joue à nouveau un rôle directeur. Si les opinions sont nombreuses quant à la manière de revitaliser la Conférence, nous préférons que ce processus se déroule au sein de la Conférence. D'autres efforts, notamment les réunions de l'Assemblée générale qui se sont tenues en septembre 2010 et juillet 2011, peuvent servir à redonner un élan et à transmettre les fortes attentes que suscite parmi la communauté internationale la reprise des travaux de fond de la Conférence.

Il ne fait aucun doute que les paramètres de négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sont au cœur de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement. Dans le cadre de l'examen des prochaines mesures que doit prendre la Conférence, la Turquie appuiera une résolution qui fasse un bilan de la situation actuelle, appuie les efforts en cours visant à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence et propose des mesures acceptables. Les progrès accomplis sur la voie d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doivent également permettre à la Conférence du désarmement d'avancer en parallèle dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La menace de prolifération ne se confine pas aux armes de destruction massive. La prolifération des armes classiques est également pour nous un sujet de préoccupation. En effet, l'accumulation excessive et la prolifération incontrôlée des armes légères et de

petit calibre constituent une grave menace à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement social et économique de nombreux pays. Il existe également une relation très bien documentée entre le commerce illicite des armes et le terrorisme.

En tant que pays victime du terrorisme, la Turquie continuera de contribuer activement à tous les efforts déployés au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances en faveur de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, y compris par l'établissement de normes et de règles efficaces visant à éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, la Turquie reste attachée à l'application effective et au renforcement continu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Dans ce contexte, nous sommes heureux que la Conférence d'examen sur les armes légères de 2012 ait produit des résultats.

La Turquie continue également de soutenir la conclusion d'un traité sur le commerce des armes, qui devrait mettre fin au commerce non réglementé et incontrôlé des armes classiques dans le monde et établir des normes communes solides, robustes et juridiquement contraignantes pour le commerce international des armes. Même si la Conférence des Nations Unies sur le traité sur le commerce des armes de 2012 n'a, malheureusement, pas été menée à bien, nous ne devons pas abandonner nos efforts pour atteindre notre objectif. Nous sommes donc favorables à la convocation d'une conférence au début de 2013, sur la base du texte d'un projet de traité sur le commerce des armes (A/CONF.217/CRP.1) présenté par le Président de la Conférence, le 26 juillet 2012.

Nous espérons que les délibérations de la Première Commission contribueront à la revitalisation du mécanisme de désarmement des Nations Unies et nous aideront à éliminer les obstacles qui s'opposent à l'instauration d'un monde plus sûr et plus sécurisé. Je voudrais conclure en vous assurant du plein appui et de l'entière coopération de notre délégation en vue de mener cette session à une heureuse issue.

**M. León González** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine est heureuse, Monsieur le Président, de vous voir présider les travaux de la Première Commission, et nous vous félicitons, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Vous pouvez compter sur le plein appui de Cuba dans

votre travail. Nous soutenons également sans réserve la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et la déclaration faite par le Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ces dernières années, nous avons vu croître le financement de plans subversifs dirigés contre des gouvernements légitimes, et assisté à l'exacerbation de l'intolérance religieuse et des conflits au travers d'une politique de changement de régime qui appuie les intérêts géopolitiques des grandes puissances. Ces conflits ont été alimentés par des transferts illégaux d'armes à des acteurs non étatiques et par le recours à des mercenaires, le tout en violation flagrante des obligations internationales et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous assistons à une crise économique mondiale où sont appliquées des formules de secours consistant à sabrer dans les dépenses publiques, ce qui a entraîné une diminution des ressources disponibles pour garantir les droits fondamentaux des secteurs les plus pauvres. Face à cette situation internationale, les dépenses militaires mondiales demeurent élevées, de manière tout à la fois inacceptable et injustifiable, avec des chiffres estimés à 1 740 milliards de dollars en 2011. C'est pourquoi Cuba réitère sa proposition d'utiliser au moins la moitié des dépenses militaires actuelles pour répondre aux besoins de développement socioéconomique par le biais d'un fonds qui serait administré par l'ONU.

Soixante-six ans après que l'Assemblée générale, au paragraphe 5 c) de sa première résolution (résolution 1 (I)), a appelé à « éliminer... toutes... armes importantes permettant des destructions massives », la paix, la sécurité internationale et l'humanité sont toujours menacées par l'existence de plus de 20 000 ogives nucléaires. Il est inacceptable que la dissuasion nucléaire demeure la base de doctrines militaires qui continuent à autoriser la possession et l'utilisation d'arsenaux nucléaires. La seule garantie que les armes nucléaires ne puissent pas être utilisées par les États ou par n'importe qui d'autre est leur élimination et leur interdiction absolues sous un contrôle international strict.

Les puissances nucléaires continuent de ne pas respecter leur obligation, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de négocier un traité international visant à éliminer les armes nucléaires. De plus, elles continuent à peaufiner leurs arsenaux nucléaires dans une prolifération

verticale, ce qui fait très rarement l'objet de débats. Nous devons promouvoir et prendre des mesures concrètes conduisant à l'élimination et à l'interdiction totales des armes nucléaires d'une manière contraignante, non discriminatoire, transparente, vérifiable et irréversible. Il importe également que nous commencions des négociations internationales en vue de conclure rapidement les travaux sur un traité qui prévoit des garanties de sécurité universelles et inconditionnelles pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution nécessaire et importante aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Nous soutenons la mise en place sans délai d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Nous notons avec satisfaction la conclusion fructueuse de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui a eu lieu à Vienne en mai. À cet égard, nous appelons à renouveler l'engagement de tenir la deuxième session du Comité préparatoire à Genève en 2013.

Le Mouvement des pays non alignés a présenté une proposition qui devrait être discutée; elle prévoit un plan d'action établissant un calendrier précis pour la réduction progressive des armes nucléaires, conduisant à leur élimination et à leur interdiction totales d'ici à 2025 au plus tard. Nous appuyons la position réaffirmée par le Mouvement des pays non alignés à son seizième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue récemment en Iran et qui a souligné que le désarmement nucléaire est la priorité absolue dans le domaine du désarmement.

Cuba soutient les efforts visant à améliorer le mécanisme de désarmement des Nations Unies, mais est convaincue que la paralysie qui affecte la grande partie de ce mécanisme est principalement due à l'absence de volonté politique de la part d'un certain nombre d'États de réaliser de réels progrès, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. S'il est nécessaire de revitaliser le mécanisme de désarmement des Nations Unies, convoquons alors la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et ne faisons plus obstruction à ce processus. Il est dans notre intérêt commun de pouvoir travailler avec un organe spécialisé jouissant d'une adhésion universelle tel que la Commission du

désarmement des Nations Unies, ce qui nous permet de débattre en profondeur des questions de grande importance. Nous sommes heureux que la Commission du désarmement ait conclu un accord sur l'ordre du jour des questions de fond pour le prochain cycle triennal, et qu'elle ait inclus la rubrique « Recommandations pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».

Dans le cadre du mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement joue un rôle essentiel en tant que seule instance multilatérale de négociation des traités dans le domaine du désarmement. Nous regrettons que la Conférence ait été incapable de mener à bien un travail de fond depuis plus d'une décennie maintenant. D'aucuns soutiennent que cela est dû aux méthodes de travail et au règlement intérieur de cet organe. Cuba ne partage pas cet avis, étant donné que ce qui se passe au sein de cet organe ne constitue pas une exception.

Nous sommes préoccupés que certains pensent qu'il faut mettre de côté la Conférence du désarmement et se tourner vers d'autres processus de négociation des traités relatifs au désarmement; cela nous ramènerait dangereusement en arrière. Nous réaffirmons qu'il nous incombe à tous de préserver et de renforcer la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement doit adopter au plus vite un programme global et équilibré qui tienne véritablement compte des priorités en matière de désarmement. Cuba estime que la Conférence du désarmement est capable de négocier simultanément un traité qui élimine et interdit les armes nucléaires, un traité qui interdit la course aux armements dans l'espace, un traité qui donne des assurances effectives de sécurité aux États qui, comme Cuba, ne sont pas dotés d'armes nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Mon pays est favorable à l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et qui aborde également la question des stocks existants. Dans le même temps, nous estimons que bien que les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles soient un pas positif, elles ne suffiront pas si des mesures ultérieures visant à réaliser le désarmement nucléaire ne sont pas définies.

Vu que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a fait du désarmement nucléaire une priorité, cette question doit occuper la première place dans le programme de travail de la Conférence du désarmement. La Conférence doit entamer au plus vite des négociations sur une convention interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, prescrivant leur destruction et aboutissant à leur élimination complète, non discriminatoire et vérifiable, conformément à un calendrier clairement défini.

Cuba rappelle son attachement à l'application rigoureuse de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. La destruction totale et vérifiée des arsenaux chimiques est la tâche la plus importante de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cette organisation a également un rôle non négligeable à jouer dans la promotion du développement économique et technologique des États parties, en particulier les moins avancés.

La troisième Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques représente une bonne occasion de réaffirmer les principes et objectifs fondamentaux de la Convention et de préserver l'équilibre de ses quatre piliers, à savoir la destruction, la vérification, l'assistance et la coopération internationale.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, Cuba réaffirme que la seule façon de la renforcer et de l'améliorer est de négocier et d'adopter un protocole juridiquement contraignant qui élimine les failles qui subsistent dans cet instrument.

Cette année, la communauté internationale a pu constater l'absence d'accord et de consensus à la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Cuba participera assidûment aux discussions qui se poursuivent sur cette question, car nous sommes convaincus que le véritable succès de ce processus consistera à élaborer un instrument qui soit le résultat d'un processus ouvert et transparent, qui tienne dûment compte des vues et des préoccupations de tous les États et qui soit acceptable pour toutes les délégations. C'est le seul moyen de parvenir à un traité solide, universel et donc efficace.

Par ailleurs, nous nous félicitons de ce que la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait adopté par consensus des documents finaux (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) qui réaffirment la pertinence et la validité du Programme d'action en tant qu'instrument approprié pour faire face à ce fléau. Il convient de réaliser des progrès plus tangibles en matière de promotion et de renforcement de l'assistance et de la coopération internationales dans ce domaine, que nous considérons comme des éléments essentiels pour assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action.

Pour terminer, je voudrais vous renouveler, Monsieur le Président, le plein appui de la délégation cubaine dans le cadre de l'exécution de vos fonctions et aux fins du succès des travaux de la Commission.

**M<sup>me</sup> Niang (Sénégal)** : Monsieur le Président, je vous adresse tout d'abord mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assure, en même temps, du soutien et de la pleine et entière coopération de ma délégation. À ces félicitations, j'associe également tous les membres du Bureau.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par le Nigéria et l'Iran, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

En dépit de l'élan positif et du regain d'enthousiasme suscités par les négociations pour un traité sur le commerce des armes, tenues ici même à New York en juillet dernier, la communauté internationale n'est pas encore parvenue à un accord pour réguler le marché des armes classiques. Pendant ce temps, plusieurs foyers de tensions à travers le monde continuent de connaître de graves problèmes de sécurité et de stabilité résultant de la circulation illicite des armes classiques. L'occasion nous était pourtant donnée d'avoir un instrument juridique contraignant, universel et robuste sur le commerce des armes qui aurait permis la maîtrise de leur trafic illicite, fléau qui menace la paix.

Nous espérons que le délai supplémentaire de négociation demandé par les États-Unis et la Russie sera très court car nous sommes déterminés à obtenir le plus rapidement possible ce traité sur le commerce des armes. Ce sera donc à l'Assemblée d'en décider et d'inscrire, si nécessaire, à l'ordre du jour de la soixante-septième session, l'adoption du texte actuel du Président de la Conférence (A/CONF.217/CRP.1).

Un mois après l'échec de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects n'a enregistré qu'un succès assez limité. En effet, elle s'est achevée, de notre point de vue, sur l'adoption par consensus d'un document final peu ambitieux (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) qui ne prend pas en compte les préoccupations spécifiques notamment en ce qui concerne la question des munitions, comme partie intégrante du renforcement de la mise en œuvre du Programme d'action.

Ma délégation voudrait cependant rendre un vibrant hommage à l'Ambassadrice Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria, pour les efforts inlassables qu'elle a bien voulu déployer, en sa qualité de Présidente de la Conférence, en vue de l'adoption d'un document final inclusif et apte à résorber toutes nos préoccupations relativement au fléau du trafic illicite des armes légères.

Par ailleurs, en avril dernier, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, qui venait d'entamer un nouveau cycle de travail de trois ans, n'a formulé aucune recommandation même si par l'adoption de son rapport (A/67/42), elle a décidé de soumettre à l'Assemblée générale les recommandations de ses groupes de travail I et II portant respectivement sur la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes.

Tous ces échecs soulèvent d'importantes inquiétudes alors que les défis se multiplient dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement.

Depuis la Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée le 24 septembre 2010 à l'initiative du Secrétaire général, l'on connaît les raisons de ces différents échecs. En effet, l'arrêt des travaux de la Commission du désarmement a pour origine des antagonismes de nature politique que des améliorations de procédure ne suffiront pas à débloquent. Ma délégation en appelle donc aux États Membres à faire preuve de souplesse et de la volonté politique nécessaire pour créer une atmosphère suffisamment favorable à un consensus afin d'accélérer les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

En parlant de mise en œuvre, mon pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans ce domaine. C'est le lieu de réaffirmer qu'une place appropriée devrait être accordée à ces dernières, y compris lors de nos délibérations.

La situation dans le domaine de la non-prolifération est également au point mort. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs prévoit, certes, une réduction des lanceurs de missiles nucléaires stratégiques, mais ne limite en rien le nombre d'ogives opérationnelles stockées. Il maintient l'état d'alerte avancée ainsi que les programmes de modernisation des armements, mais ne résout pas les divergences concernant les déséquilibres entre les boucliers antimissiles et les armes classiques.

Les discussions sur de nouvelles réductions des armements sont également dans l'impasse à cause du peu d'empressement affiché par certains États qui détiennent l'arme nucléaire. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a été considérée comme un modeste succès, dès lors qu'elle ne s'est pas soldée par un échec total, comme la précédente Conférence en 2005. À cet égard, nous appelons tous les acteurs à s'impliquer avec une égale bonne foi pour la correcte mise en œuvre des conclusions de la dernière Conférence d'examen du TNP, relatives à la convocation, en 2012, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les négociations sur un autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, en l'occurrence un accord sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, sont également embourbées, malgré quelques progrès enregistrés. Il conviendrait en attendant de s'assurer que les stocks de matières fissiles éparpillés en différents endroits dans 32 pays ne tombent pas en de mauvaises mains, et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre en vigueur sans délai.

À ce propos, le Sommet de Séoul tenu en mars dernier, a permis d'avoir de nouveaux engagements, renforçant ainsi les efforts entrepris contre le terrorisme et en faveur de la non-prolifération, tout en consolidant le succès du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2010. Il faudrait cependant que la dynamique positive engagée à Séoul se poursuive lors du prochain Sommet sur le nucléaire, prévu aux Pays-Bas en 2014. Tout aussi

nécessaire serait la reconnaissance du droit légitime des pays à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Encore une fois, j'appelle toutes les délégations à faire preuve de souplesse et d'une bonne volonté politique au cours de cette session de négociations de la Première Commission. Pour ma part, je tiens à assurer une fois de plus la Commission de la volonté de ma délégation de participer pleinement et de façon constructive à tous nos travaux.

**M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) :** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Le Kazakhstan est déterminé à continuer de promouvoir la paix et la sécurité internationales et à accorder le plus haut degré de priorité aux questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il est essentiel que nous garantissions l'adhésion universelle au Traité et sa pleine application et que nous assurions un équilibre entre ses trois piliers.

Nous pensons que l'élimination totale des armes nucléaires est le seul moyen de s'assurer qu'elles ne seront jamais utilisées. À cet égard, je voudrais rappeler l'initiative du Président de la République du Kazakhstan, S. E. M. Nursultan Nazarbayev, en faveur de l'adoption d'une déclaration universelle sur la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons que l'élaboration et l'adoption d'un tel document démontreraient l'attachement incontestable de tous les États Membres de l'ONU à un monde exempt d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) faciliterait le processus de non-prolifération nucléaire, et nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE, en particulier les États énumérés à l'annexe 2. En 2009, à l'initiative du Kazakhstan, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/35 proclamant le 29 août – jour de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk – Journée internationale contre les essais nucléaires. À

cette date importante, cette année, le Kazakhstan, en coopération avec le réseau mondial des parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire, a organisé une Conférence parlementaire sur le thème « De l'interdiction des essais nucléaires à un monde exempt d'armes nucléaires », à Astana et Semey. Les participants à la conférence ont adopté à l'unanimité une déclaration appelant tous les gouvernements et parlementaires à prendre des mesures concrètes en faveur de l'entrée en vigueur rapide du TICE.

La Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques sont des instruments importants pour le régime mondial de non-prolifération, et le Kazakhstan appelle à l'application intégrale et efficace de toutes leurs dispositions. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de promouvoir davantage les mécanismes nationaux de mise en œuvre de ces deux conventions. En outre, diverses organisations internationales devraient promouvoir la coopération internationale et régionale dans ce domaine et fournir une aide à cet effet.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde est une étape essentielle pour parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive. Les États d'Asie centrale ont mené une action collective pour institutionnaliser la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, au titre du Traité de Semipalatinsk. Ils sont prêts à continuer de dialoguer de manière constructive avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en vue de la signature, dans les meilleurs délais, du Protocole sur les assurances de sécurité négatives. À cet égard, je tiens à dire que nous appuyons fermement la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'organisation cette année en Finlande d'une conférence sur le Moyen-Orient, avec la participation de tous les États de la région, doit rester une priorité de la communauté internationale.

Conformément au principe de l'accès sur un pied d'égalité à la technologie nucléaire pour des utilisations pacifiques, le Kazakhstan a soumis à l'Agence internationale de l'énergie atomique une demande pour accueillir la banque internationale d'uranium faiblement enrichi. Cela permettra de garantir l'approvisionnement de tous les États en combustible nucléaire sans jamais porter atteinte au droit légitime et inaliénable de chaque État partie au TNP de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à condition qu'il se conforme

pleinement aux dispositions de ce Traité et de son protocole additionnel.

Nous saluons les activités menées par le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Huit. La participation active du Kazakhstan aux régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations, y compris le Régime de contrôle de la technologie des missiles, au Groupe de l'Australie et à l'Arrangement de Wassenaar, représente une autre contribution de mon pays à la réalisation de notre objectif commun.

Je réaffirme que le Kazakhstan considère que la Conférence du désarmement est l'instance multilatérale unique de négociation en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous sommes profondément convaincus qu'il suffit d'une volonté politique pour relancer les travaux de fond de la Conférence. Le Kazakhstan espère sincèrement que les États membres de la Conférence seront en mesure d'aplanir leurs divergences et de s'occuper de l'ordre du jour.

Le Kazakhstan déplore l'échec de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes de 2012 et espère que nous parviendrons à un accord mutuel qui nous permettra dans un avenir proche de conclure un traité juridiquement contraignant qui interdise le transfert irresponsable d'armes.

Extrêmement préoccupés par le volume important du commerce et du transfert illicites des armes légères et de petit calibre, nous nous félicitons du succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes prêts à tout mettre en œuvre pour encourager la mise en œuvre du Programme d'action.

Pour terminer, je voudrais souligner que notre délégation est pleinement déterminée à coopérer activement avec tous les États Membres pour promouvoir les travaux de la Commission.

**M. Andanje** (Kenya) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour la présente session. La tâche qui vous attend est ardue, mais je suis sûr que vous saurez mener avec talent nos délibérations à bon

port. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les membres du Bureau. Ils peuvent compter sur l'appui et la coopération de ma délégation.

Le Kenya s'associe aux déclarations faites à la 2<sup>e</sup> séance par les représentants du Nigéria et de l'Iran au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Nous nous retrouvons une nouvelle fois à New York alors que le mécanisme pour le désarmement est littéralement à l'arrêt. D'un point de vue politique, cela n'est guère encourageant. La Commission du désarmement s'est montrée incapable d'adopter une seule recommandation ou directive de consensus. Parallèlement, l'impasse prolongée à la Conférence du désarmement à Genève se poursuit. Cette année, la Conférence n'a pas réussi à adopter ou à mettre en œuvre un programme de travail qui lui aurait permis de reprendre ses travaux de fond.

L'absence d'avancée dans les négociations sur le désarmement multilatéral est une source de grande frustration et de grande déception pour le Kenya et, j'en suis sûr, pour beaucoup d'autres délégations. En dépit de nos efforts pour nous rapprocher de nos objectifs communs de désarmement, notamment l'élimination des armes nucléaires, ces objectifs semblent toujours s'éloigner. Malgré les revers, le Kenya reste pleinement attaché à la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement dont dispose la communauté internationale, et cela tout particulièrement parce que les armes nucléaires, notamment la menace de leur emploi, font peser un grave danger sur la sécurité du monde. Le Kenya estime que l'arrêt de la production de tous les types d'armes nucléaires et la réduction progressive des arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination totale n'est pas seulement un choix. Nous sommes convaincus que le désarmement est aussi la meilleure protection contre les dangers associés à la prolifération nucléaire.

Le Kenya prend acte des déclarations d'appui et des préoccupations exprimées par divers représentants à la session de 2012 de la Conférence du désarmement. Nous remercions les Présidents successifs de la Conférence des nombreuses et intenses consultations qu'ils ont menées pendant la session dans le but de parvenir à un consensus sur le programme de travail. Malgré ces efforts, nous savons bien aujourd'hui quel a été le résultat.

Après 13 années d'impasse à la Conférence du désarmement, le Kenya est convaincu que l'incapacité d'entamer des négociations n'a guère à voir avec un manque de volonté politique, des problèmes d'ordre institutionnel et de règlement intérieur, ni même l'obstruction d'un État Membre en particulier, contrairement à ce que certains affirment. Nous pensons que M<sup>me</sup> Angela Kane, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, a parfaitement cerné le problème dans sa déclaration de clôture de la session de 2012 de la Conférence du désarmement, le 13 septembre, lorsqu'elle a affirmé :

« L'impasse se poursuit et je crois que ses causes profondes résident dans le climat politique extérieur qui entoure la Conférence. Il est difficile d'entamer des négociations lorsque les grandes priorités politiques et les intérêts particuliers des États sont en conflit, surtout lorsque certaines de ces divergences sont le reflet de considérations de politique intérieure.

Pour sortir de l'impasse, il va donc falloir bien plus que des réformes institutionnelles au sein de la Conférence du désarmement ou la création d'une nouvelle instance de négociation. Il va falloir une volonté sincère de la part des États Membres de faire fond sur les intérêts qu'ils ont en commun et de reconnaître que la définition de normes internationales a la capacité de servir davantage les intérêts de sécurité nationaux que le fait d'agir seul. Tant qu'on n'aura pas franchi ce pas, le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement continuera d'être rongé par la rouille. Mais si l'impasse persiste, ce n'est pas la faute de ce mécanisme. »

Nous sommes convaincus que ces propos résument l'essence du problème à la Conférence du désarmement. Bien que la Haut-Représentante ne soit pas rentrée dans le détail des problèmes qui se posent concernant le climat politique extérieur à la Conférence, il est indéniable que cet organe mène ses délibérations comme s'il fonctionnait en vase clos. Assister à l'une de ses sessions peut être une expérience assez surréaliste.

Je voudrais brièvement mettre en avant les problèmes qui, de l'avis de ma délégation, contribuent à l'impasse au sein de la Conférence, et notamment au fait qu'elle soit incapable d'adopter un programme de travail et d'entamer des négociations de fond sur le désarmement nucléaire.

Premièrement, la question de la poursuite de l'intégration des armes nucléaires tactiques et de l'incorporation de la doctrine de dissuasion nucléaire dans les stratégies de défense des États dotés de l'arme nucléaire et des alliances militaires est une pierre d'achoppement majeure.

Deuxième, tout aussi inquiétantes sont les déclarations politiques justifiant et légitimant les armes et la dissuasion nucléaires, contrairement aux engagements pris et aux assurances données. Le fait que l'emploi des armes nucléaires puisse être envisagé comme une possibilité est proprement déconcertant. Cela prouve que les risques d'une guerre nucléaire, loin de reculer, sont en train d'augmenter considérablement.

L'emploi des armes nucléaires est interdit par le droit international, conventionnel et coutumier, notamment la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il constituerait également une violation des résolutions de l'Assemblée générale, qui a systématiquement qualifié de crime international l'emploi d'armes nucléaires. Le Kenya estime que la menace de l'emploi d'armes nucléaires va à l'encontre du but recherché. C'est en fait la plus forte incitation à la prolifération nucléaire. Quant à la dissuasion nucléaire, qui concrètement menace toute l'humanité d'extermination, c'est un crime. Dans son avis consultatif sur les armes nucléaires, la Cour internationale de Justice a conclu que la menace d'armes nucléaires relève des mêmes dispositions juridiques que l'emploi effectif de ces armes.

La troisième source de préoccupation est la poursuite par les États dotés de l'arme nucléaire de la mise au point d'une nouvelle génération d'armes nucléaires et de la modernisation des usines de production de ces armes et de leurs vecteurs. Je pense notamment à l'introduction d'une nouvelle génération de missiles balistiques lancés à partir du sol, de nouvelles flottes de sous-marins nucléaires et d'avions bombardiers stratégiques. L'escalade se poursuit et les programmes de recherche et développement ont atteint des niveaux véritablement alarmants.

Les questions que j'ai mises en avant sont d'actualité. Elles relèvent du climat extérieur qui entoure la Conférence du désarmement et ont une influence sur ses délibérations. Nous ne pouvons négocier sans le climat et la volonté politiques nécessaires. Nous savons tous quels sont les problèmes. Réglons-les. Nous devons être réalistes et prendre le monde tel qu'il est, plutôt qu'essayer de le façonner à notre image. En tant qu'êtres

humains, nous avons une capacité extraordinaire à croire n'importe quoi. N'en donnons pas une nouvelle preuve.

Je voudrais à présent évoquer la question du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La conclusion de ce Traité il y a 14 ans a été un moment historique. Mais il existe des indications très fortes – étayées par des documents – que des États dotés d'armes nucléaires procèdent de nouveau à des essais nucléaires sous-critiques, ce qui est un fait nouveau préoccupant pour le reste d'entre nous. Cela pourrait entraîner une reprise de la course aux armements nucléaires et provoquer une catastrophe mondiale. Il semble donc que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit, après tout, pas assez complet.

En ce qui concerne la question des armes classiques, à laquelle nous attachons une grande importance, le Kenya se félicite de l'adoption récente par consensus des documents finals de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Nous croyons que cela a renforcé le rôle central du Programme d'action dans l'application de mesures pratiques pour lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

La Commission se souviendra qu'au mois de juillet, après des journées de négociations et de travail, nous avons été incapables de faire un effort supplémentaire pour conclure un traité sur le commerce des armes. Bien que déçus par l'absence de résultats, nous sommes néanmoins résolus à faire fond sur les progrès réalisés à ce jour en vue de l'adoption d'un traité solide et rigoureux sur le commerce des armes. Ce processus jouit d'un appui écrasant, et des consultations sont en cours. Le Kenya appuie sans réserve le projet de résolution qui sera présenté dans le courant du mois sur la reprise des négociations sur le traité. Nous appelons les États Membres à faire preuve de flexibilité et d'esprit de compromis en la matière.

Enfin, le Kenya exhorte toutes les délégations à s'engager de nouveau à réaliser de véritables progrès de fond sur le désarmement multilatéral. Il nous incombe de créer un environnement politique qui nous permette de relever de manière effective les défis posés par le désarmement. Nous devons être capables de tenir compte de nos préoccupations mutuelles dans le cadre

de nos efforts communs visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Al-Yafei** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom des Émirats arabes unis, de votre élection à la présidence de cette importante Commission. Nous sommes convaincus que votre longue expérience diplomatique contribuera au succès de nos délibérations dont l'objectif est de rapprocher nos divers points de vue sur les questions du désarmement et de la sécurité internationale. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux membres du Bureau, un plein succès dans votre tâche. Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement pour la déclaration qu'elle a faite au début de la présente session de la Commission.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées lors de la 2<sup>e</sup> séance par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes.

Nous estimons que le travail de la Première Commission fait partie intégrante de l'architecture mondiale de désarmement. Nous souhaitons réitérer, au moment de l'ouverture de nos travaux, qu'il importe de renforcer ces efforts. En fait, les pays doivent faire montre d'une volonté politique sérieuse et de la flexibilité nécessaire au cours des délibérations pour répondre aux appels de plus en plus fréquents lancés en faveur du renforcement des négociations sur le désarmement et à diverses autres questions alors que le monde est le théâtre de tensions et de conflits qui ne cessent de se propager en raison de la prolifération d'armes.

Les Émirats arabes unis observent avec désarroi que la communauté internationale n'a pas fait de réels progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre les consultations positives tenues ces deux dernières années sur le renforcement des mécanismes de désarmement et sur les moyens de mettre en œuvre les engagements et les conventions sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires aux sommets sur la sécurité nucléaire tenus à Washington et à Séoul.

Nous réaffirmons que le renforcement de l'universalité et de l'intégralité des traités de désarmement portant sur les armes de destruction massive exige que

chaque pays, sans exception, honore ses engagements conformément aux dispositions de ces traités. Les États non parties devraient s'efforcer d'adhérer à ces traités le plus tôt possible et sans conditions préalables.

Nous croyons fermement que les progrès en matière de désarmement sont entravés par l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement à Genève à se mettre d'accord sur un programme d'action complet qui lui permettra de poursuivre ses travaux sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Intensifier les négociations internationales sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires est une première étape essentielle. Nous appelons donc les États Membres à aplanir leurs divergences concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, afin que nous puissions répondre à toutes les questions relatives au désarmement, le désarmement nucléaire en particulier.

Nous croyons que l'élimination de toutes les menaces et de tous les risques de catastrophe que ces armes peuvent poser nécessite la réactivation des négociations entre les États dotés d'armes nucléaires dans le but de réduire la taille de leurs arsenaux et de les encourager à mettre en œuvre des politiques globales équilibrées basées sur des mesures de confiance qui garantissent un arrêt complet de la mise au point et de l'amélioration des armes nucléaires déployées et non déployées et de leurs vecteurs. Nous devons également œuvrer à la réduction progressive de ces armes en vue de leur élimination totale et définitive, ou rendre leur utilisation à des fins pacifiques vérifiable et transparente, selon un calendrier bien établi, comme prévu dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La communauté internationale doit s'engager à respecter le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et à respecter les principes adoptés par les traités et arrangements internationaux. Nous devons nous assurer que les objectifs de non-prolifération verticale et horizontale sont atteints, sans oublier les objectifs relatifs au désarmement stratégique, en particulier le désarmement nucléaire.

Nous appelons à la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant à même de garantir que les arsenaux nucléaires de certains pays ne seront pas utilisés et que nul ne menacera d'utiliser ces armes contre les pays non dotés d'armes nucléaires. Les Émirats arabes unis suivent une politique nationale claire et ferme, et

c'est sur cette base que nous avons adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995. Mon pays a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en 2000, a signé l'accord de garanties généralisées en 2003 et a adopté son Protocole additionnel en 2010.

Mon pays a œuvré sans relâche dans le cadre des efforts diplomatiques aux niveaux international, régional et sous-régional et sur le plan multilatéral, notamment les efforts déployés par les pays participant à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui visent à renforcer la confiance dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, en vue de réaffirmer le caractère universel des divers traités relatifs à l'interdiction des armes de destruction massive. Une fois de plus, nous nous engageons à coopérer dans le cadre de tous les bons offices visant à résoudre les problèmes communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, afin de préserver le monde de tous les dangers que je viens de décrire.

Nous attendons impatiemment une solution pacifique aux problèmes nucléaires que posent la République islamique d'Iran et la République populaire démocratique de Corée afin d'éviter de nouvelles tensions ou de nouveaux conflits dans le monde. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour que toutes les installations nucléaires israéliennes soient soumises au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appelons Israël à adhérer au TNP à l'instar des autres pays de la région, en vue de la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que d'autres résolutions appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive destruction au Moyen-Orient, notamment la résolution adoptée à la sixième Conférence d'examen du TNP en 2000. À cet égard, nous espérons que les travaux de la conférence sur le Moyen-Orient, qui doit se tenir en Finlande en décembre, seront couronnés de succès.

Nous croyons fermement au droit légitime de tous les pays de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, selon les critères définis par le système de garanties de l'AIEA. Nous exhortons les États dotés de l'arme nucléaire à répondre aux besoins des pays en développement s'agissant d'installations

scientifiques et techniques nucléaires nécessaires à des fins de développement et à d'autres fins pacifiques.

Mon pays continuera de prendre de nouvelles mesures concrètes pour développer son programme nucléaire à des fins pacifiques, en vue de répondre à ses besoins énergétiques futurs, dans le cadre des garanties de l'AIEA et sous sa supervision et dans le respect des normes les plus strictes de transparence, de sûreté et de sécurité et de non-prolifération en matière de désarmement nucléaire. Nous comptons sur la coopération de l'Agence et d'autres États amis possédant une longue expérience dans ce domaine, en vue de contribuer à atténuer les préoccupations et les craintes de la communauté internationale en matière de désarmement. Nous voulons prouver qu'il est possible d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques d'une manière transparente, sûre et responsable.

Les Émirats arabes unis sont déçus par le fait que la communauté internationale n'a pas encore pu adopter un traité sur le commerce des armes, mais réitérent l'importance de poursuivre les négociations dans ce domaine afin que nous puissions convenir des paramètres communs qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif.

Nous saluons les résultats positifs obtenus par les États Membres grâce au consensus dégagé sur le document final de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) qui s'est tenue à New York. Mon pays prône le renforcement de la coopération internationale afin de réaliser les objectifs du Programme d'action, étant donné l'importance de la coopération et de la coordination au niveau international entre les États Membres, ainsi que de la fourniture de l'assistance internationale aux pays qui en ont besoin, pour que nous puissions finalement réaliser les objectifs de ce Programme, dont la mise en œuvre permettra d'éliminer définitivement le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, nous espérons que nos délibérations dans le cadre de la Première Commission renforceront nos espoirs communs et nous permettront de réaliser les aspirations de nos peuples à la paix, à la sécurité, au développement et à la stabilité internationale et régionale.

**M. Al-Sallal** (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre expérience et celle des membres du Bureau contribueront au succès des travaux de la Commission, ce qui nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Je vous souhaite, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès dans vos travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes. Nous nous associons également à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous voudrions réitérer que la République du Yémen est très attachée aux objectifs et principes du désarmement, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. À notre avis, une action collective multilatérale, les principes de dialogue, de transparence et de confiance entre les États et la volonté politique sont les meilleurs moyens de parvenir à un désarmement total et universel, de réduire la prolifération des armes et d'instaurer un monde de paix, d'harmonie et de stabilité.

Ma délégation exprime sa préoccupation face à la complexité de la situation actuelle en matière de désarmement et de sécurité internationale et, à cet égard, elle appelle à déployer des efforts supplémentaires pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent le désarmement et la non-prolifération nucléaire et prendre des mesures efficaces et concrètes qui permettront de progresser vers l'objectif international du désarmement général et de la non-prolifération des armes nucléaires.

La République du Yémen a pris des positions fermes sur la question de l'élimination des armes de destruction massive et de la non-prolifération nucléaire. Pour honorer son engagement politique concernant les questions de désarmement et convaincue de l'importance de la paix et de la sécurité internationales, la République du Yémen a signé et ratifié un certain nombre de conventions et de traités internationaux relatifs au désarmement. Mon pays continuera de respecter pleinement tous ses engagements internationaux conformément aux dispositions de ces traités et conventions.

Mon pays réaffirme sa position de principe quant à la nécessité d'éliminer totalement toutes les armes de

destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de prévenir leur prolifération. Il salue les efforts et les bons offices déployés par le Secrétaire général de l'ONU dans ce domaine. Mon pays veille à ce que ces armes et leurs composants ne passent pas par ses frontières. À cet effet, des comités nationaux ont été mis en place et des lois pertinentes ont été promulguées pour empêcher la prolifération de ces armes et poursuivre en justice ceux qui se livrent à des activités interdites. Nous appelons tous les États qui possèdent un arsenal nucléaire à œuvrer sérieusement à l'élimination totale de ces arsenaux et à l'établissement de mécanismes visant l'élimination des armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, et leur non-prolifération.

Nous insistons également sur la grande importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Mon pays s'emploie d'ailleurs à développer ses relations avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La République du Yémen a récemment nommé un point de contact national chargé de coopérer avec la Commission préparatoire. Nous espérons bénéficier de l'appui technique nécessaire pour améliorer la coordination avec le Centre international de Vienne.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est le principal pilier du régime de non-prolifération. Mon pays a adhéré au TNP pour instaurer la sécurité et la stabilité dans le monde, et plus particulièrement au Moyen-Orient. Cependant, le fait qu'Israël poursuive sa politique nucléaire conduit la région à une course aux armements et menace sa stabilité et sa sécurité. Le silence international face au programme nucléaire d'Israël encourage ce dernier à continuer de défier la communauté internationale. Le fait qu'Israël persiste à refuser de devenir partie au TNP constitue une menace flagrante à la sécurité et à la stabilité du Moyen-Orient.

Nous soulignons également que les installations nucléaires au Moyen-Orient doivent être placées sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons une nouvelle fois que toutes les installations nucléaires israéliennes soient soumises au système de garanties généralisées de l'AIEA.

La République du Yémen a pris un ensemble d'initiatives et de mesures visant à interdire le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en

vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous employons à constituer un comité national de coordination des politiques suivies en ce qui concerne ces armes et les activités connexes. Il servira de centre national de liaison sur les problèmes liés à la lutte contre le commerce illicite de ces armes. Mon pays a également promulgué plusieurs textes législatifs qui constituent le cadre juridique permettant de traiter les questions du commerce illicite de ces armes. Conscient de l'ampleur de ce phénomène et des risques qu'il pose, le Gouvernement de mon pays a soumis un projet de loi à l'examen du Parlement. Ce texte porte sur la réglementation du port d'armes, leur interdiction dans les capitales et les grandes villes et la confiscation des armes non autorisées. Toutefois l'élimination définitive de ce phénomène passe par une intensification des efforts internationaux à l'appui et en complément des efforts nationaux.

Nous tenons à souligner de nouveau le caractère central du Programme d'action relatif aux armes légères et la nécessité de renforcer les capacités nationales pour une application globale et optimale des mesures prévues dans ce programme, ainsi que de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption du Document final de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II).

Le Gouvernement de mon pays demande à nouveau que des efforts supplémentaires soient déployés et que des mesures concrètes soient prises pour s'attaquer au phénomène du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui a des répercussions négatives sur la paix et la sécurité de nombreuses sociétés, facilite l'accès des groupes et organisations terroristes, des groupes liés à la criminalité transnationale organisée ou d'autres groupes hors-la-loi à ces armes. Cette situation conduit à la déstabilisation, au ralentissement des efforts de développement, à la persistance de la pauvreté, à la propagation du cycle de la violence et à l'instabilité. Les effets néfastes de ce phénomène dépassent les frontières nationales et régionales. Ma délégation appuie les efforts internationaux visant à mettre en place un instrument juridique contraignant qui établisse des normes

internationales pour réglementer le commerce des armes légères et de petit calibre et permette un contrôle international efficace pour combattre et éliminer le phénomène du commerce illicite de ces armes.

Ma délégation affirme que tous les efforts pour élaborer un traité sur les armes classiques doivent respecter l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Ce traité doit être équilibré et adopté par consensus, sans exploitation politique.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuera à renforcer le régime de non-prolifération. Le Moyen-Orient doit être débarrassé des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Il s'agit d'une condition indispensable pour avancer vers l'universalisation du TNP et vers l'application de toutes ses dispositions, sans exception. Cela permettrait également que soit mise en œuvre la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation (NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe). Aucun effort n'a été consenti ces 17 dernières années pour appliquer cette disposition, qui est une pierre angulaire et un pilier du Traité. Nous demandons donc que les mesures concrètes convenues dans le cadre du plan d'action sur le Moyen-Orient adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 soient effectivement prises.

Nous accueillons avec satisfaction les préparatifs initiaux en vue de la tenue de la conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, et nous appelons la communauté internationale et les acteurs régionaux à poursuivre leurs efforts afin de faire en sorte que la conférence de 2012 ait effectivement lieu, avec l'appui de toutes les parties. Il faut commencer à mettre en place les premières mesures qui permettront de réaliser cet objectif.

Nous devons également respecter les choix des États Membres en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous devons nous efforcer d'adopter une démarche transparente fondée sur la pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les obstacles qui empêchent les États Membres de développer leurs capacités nucléaires à des fins pacifiques doivent être surmontés. Les pays développés doivent par ailleurs faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement et leur fournir l'assistance technique nécessaire, conformément aux protections et garanties offertes par le TNP.

Enfin, ma délégation est prête à coopérer avec le Président et toutes les délégations participantes pour que progressent véritablement les travaux de la Commission en faveur d'un désarmement général et complet, de garanties de sécurité pour nos peuples et de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur, au nom de la délégation de l'Arabie saoudite, de présenter à notre ami, le Représentant permanent de la République sœur d'Indonésie, nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux après son élection à la tête de la Première Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Grâce à son expérience et à ses qualités exceptionnelles, nous sommes certains que les travaux de notre session seront couronnés de succès. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées à la 2<sup>e</sup> séance au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

L'Arabie saoudite, qui est l'un des pays fondateurs de l'ONU et qui a été parmi les premiers à signer la Charte, a toujours œuvré assidûment au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'amélioration du fonctionnement de l'ONU et à la réalisation des nobles buts et principes consacrés par la Charte. Ce sont des objectifs auxquels nous aspirons tous. Nous demeurons profondément convaincus que la capacité de l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités dépend, d'une part, de la volonté politique d'appliquer ses principes et, d'autre part, de la modernisation et du perfectionnement de ses organes principaux afin que l'Organisation soit plus représentative et mieux adaptée aux changements et à l'évolution de la situation internationale durant la période à venir.

Le monde est agité en ce moment par plusieurs crises internationales, en particulier au Moyen-Orient, qui connaît de profondes transformations et est confronté à des défis nécessitant des efforts inlassables pour que la situation ne devienne pas incontrôlable. Ces efforts ne peuvent être efficaces sans une action internationale concertée sur la base d'un véritable partenariat. Aucun État ne peut seul faire face à ces crises. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont internationaux et appellent des solutions internationales.

L'Arabie saoudite est convaincue que les garanties de sécurité définies par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) seront inexistantes au

Moyen-Orient tant qu'Israël refusera d'adhérer au Traité et de soumettre ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël persiste, sous divers prétextes, dans son refus d'adhérer au TNP, et il continue d'ignorer les appels de la communauté internationale, ce qui contribue à accroître les tensions au Moyen-Orient. En conséquence, l'Arabie saoudite estime qu'il serait utile de dissiper les préoccupations des États de la région quant à la sagesse d'une prorogation indéfinie du TNP voire de leur adhésion même au Traité – sentiment qui ira croissant tant qu'Israël ne sera pas signataire dudit Traité. En outre, c'est aux grandes puissances – c'est-à-dire les États dotés d'armes nucléaires – qu'incombe avant tout de rétablir la confiance dans le TNP et d'éliminer les obstacles à sa mise en œuvre.

L'Arabie saoudite réaffirme qu'elle est convaincue de l'importance de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Elle appelle tous les États parties au TNP à œuvrer à la pleine mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation (NPT/CONF.1995/32 (Part I), annexe).

D'autre part, l'Arabie saoudite les appelle à soutenir les décisions de la Conférence d'examen de 2010 concernant les mesures pratiques à prendre pour mettre en œuvre la résolution de la Conférence de 1995, y compris la tenue d'une conférence en 2012, avec la participation de tous les États de la région, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous appelons donc le Secrétaire général et les États qui ont adopté la résolution de 1995 à tenir des consultations et à coopérer étroitement avec les États de la région et à faire tous les préparatifs nécessaires pour une conférence qui se tiendra en 2012. Dans ce contexte, nous saluons les efforts du facilitateur, M. Jaakko Laajava, et nous félicitons le Gouvernement finlandais d'avoir proposé d'accueillir la conférence à Helsinki. Nous espérons que toutes les parties répondront à l'appel à participer aux travaux de cette conférence.

La crise nucléaire iranienne, qui est l'un des plus grands défis posés à la paix et la sécurité internationales, a des répercussions sur la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe en particulier. C'est pourquoi mon pays appuie les efforts déployés par les cinq membres

permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne pour résoudre cette crise par des voies pacifiques. Nous les exhortons à poursuivre ces efforts en vue de garantir à l'Iran et à tous les États de la région le droit à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en conformité avec les critères et les procédures, et sous le contrôle, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appelons l'Iran à répondre à ces efforts, à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et à coopérer avec l'AIEA en autorisant ses inspecteurs à superviser ses sites nucléaires pour mettre fin à la crise. L'Arabie saoudite estime que tous les États ont un droit inhérent de se procurer la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour les efforts déployés par le Conseil de sécurité, et en particulier le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), pour assurer le contrôle et la prévention de la prolifération, du transfert ou de l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que de leurs vecteurs, et notamment pour empêcher qu'elles me tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Je réitère l'importance de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour empêcher que des groupes terroristes entrent en possession d'armes de destruction massive, et la nécessité de renforcer les contrôles des fournisseurs de services et de technologies nucléaires afin de les empêcher de traiter avec des parties illégitimes.

Mon pays a joué un rôle actif dans un grand nombre d'efforts pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité. Nous avons présenté notre rapport au Comité 1540. Cette année, nous avons versé 500 000 dollars pour appuyer le travail du Comité et signé l'accord de garanties et de protocole relatif aux petites quantités, selon l'annexe de 2005. Nous avons ratifié cet accord, qui est entré en vigueur pour le Royaume d'Arabie saoudite en 2009.

Enfin, je tiens à réaffirmer que l'Arabie saoudite restera fermement engagée dans tous les efforts internationaux visant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales et à réaliser nos aspirations à la sécurité, la stabilité et la prospérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Kang Myong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette, dans le cadre de son droit de réponse, la déclaration faite par la délégation japonaise, qui cherche à tromper l'opinion publique en déformant les réalités de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Ma délégation souhaite clarifier et réaffirmer sa position de longue date sur les questions suivantes. Tout d'abord, la question du nucléaire et des missiles dans la péninsule coréenne est un produit de la politique hostile des États-Unis d'Amérique envers la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis qualifient la République populaire démocratique de Corée d'ennemi depuis le jour où elle a été fondée, et refusent de reconnaître sa souveraineté. Ils ont désigné la République populaire démocratique de Corée comme cible de frappes préventives et comme partie intégrante de l'axe du mal. Avec leurs armes nucléaires, ils menacent l'existence même de la République populaire démocratique de Corée depuis plus d'un demi-siècle et continuent d'intensifier leurs mouvements hostiles à son endroit dans le but ultime de renverser son système politique.

Un exemple typique a été observé lorsque les troupes américaines en Corée du Sud ont récemment tiré à balles réelles sur le drapeau de la République populaire démocratique de Corée, symbole de sa souveraineté. La République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires dans le but de dissuader une attaque nucléaire des États-Unis et de défendre sa souveraineté. Si les États-Unis n'avaient pas menacé la République populaire démocratique de Corée de leurs armes nucléaires, il n'y aurait jamais eu de problème nucléaire dans la péninsule coréenne.

Deuxièmement, le programme d'enrichissement d'uranium de la République populaire démocratique de Corée est uniquement destiné à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, droit inaliénable de tous les États. Quant aux résolutions des Nations Unies sur la question, la République populaire démocratique de Corée ne les a jamais reconnues et les a même totalement rejetées parce qu'elles sont le produit de l'arbitraire et de la politique de deux poids, deux mesures du Conseil de sécurité, tandis que les États-Unis sont le fer de lance d'une campagne de diffamation et de pression contre la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil de sécurité aurait dû protester contre les menaces nucléaires proférées contre la République

populaire démocratique de Corée au lieu de garder le silence sur les manœuvres militaires à grande échelle que les États-Unis font chaque année en Corée du Sud contre la République populaire démocratique de Corée.

Le représentant du Japon a mentionné la nécessité de se conformer à la Déclaration conjointe de 2005 publiée à l'issue du cycle de pourparlers à six pays. La République populaire démocratique de Corée tient à ce qu'il soit pris note de la façon dont elle, ou plutôt de la façon dont les six parties concernées comprennent cette déclaration conjointe de 2005, qui est que chaque partie a une part égale d'obligations à honorer, et que toutes les parties conviennent de prendre des mesures concertées afin de réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne en conformité avec les principes « d'engagement pour engagement » et « d'action pour action ».

L'idée que la dénucléarisation de la péninsule coréenne dépend d'un engagement unilatéral de la part de la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses armes nucléaires est fort erronée. La déclaration conjointe appelle au règlement harmonieux des questions de dénucléarisation, à la normalisation des relations, à la compensation énergétique et à la mise en place d'un régime de maintien de la paix. Ce qui importe ici est le projet conjoint de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis de vivre en paix et de prendre des mesures pour normaliser leurs relations. Le Japon est le seul parti des six pays qui a manqué à ses obligations en vertu de l'Accord conclu entre les six parties, ce qui entrave le processus de mise en œuvre coordonnée des accords.

Troisièmement, le Japon n'a pas le droit de parler du risque de prolifération nucléaire, car c'est le Japon lui-même qui présente la menace de prolifération nucléaire la plus grave dans la région. Les trois principes non nucléaires du Japon ne sont que tromperie. Le Japon est sous le parapluie nucléaire des États-Unis. Le Japon et les États-Unis ont signé un pacte nucléaire dans les années 60 en vertu duquel les sous-marins et porte-avions nucléaires américains peuvent librement entrer dans les eaux territoriales du Japon. Une quantité considérable de plutonium – plus de 40 tonnes – est entreposée au Japon. Le Japon est capable de fabriquer des armes nucléaires au pied levé, car il dispose du matériel et du savoir-faire nécessaires à cette fin. Les hommes politiques japonais n'hésitent pas à réclamer que leur pays se dote de l'arme nucléaire. En réalité, tout indique clairement que c'est le Japon qui est la véritable

menace à la paix et à la sécurité en Asie du Nord-Est et dans la région dans son ensemble.

**M. Amano** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exercer mon droit de réponse en réaction aux allégations sans fondement faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, l'adhésion du Gouvernement japonais aux trois principes de la non-nucléarisation – ne pas posséder, ne pas fabriquer et ne pas permettre l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire du Japon – reste inchangée et la détermination de mon pays de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est inébranlable.

Deuxièmement, le Japon exerce une politique exclusivement orientée vers la défense et, par conséquent, les manœuvres menées par nos forces d'autodéfense ne ciblent aucun pays ou région en particulier. En outre, le système de défense antimissiles balistiques que le Japon a décidé d'installer est purement défensif et ne menace aucun pays ou région proche du Japon.

Troisièmement, il n'existe aucune preuve que le Gouvernement japonais ait jamais autorisé l'introduction d'armes nucléaires par les États-Unis sur le territoire japonais. Sur la base de la politique nucléaire déclarée des États-Unis jusqu'à présent, notamment l'annonce de 1991, le Gouvernement japonais estime qu'il n'y a, à ce stade, jamais eu introduction par les États-Unis d'armes nucléaires au Japon, y compris par des navires et/ou des avions qui auraient fait escale dans les ports ou les aéroports ou auraient été en transit sur le territoire japonais. Je rappelle que le Japon continue d'appliquer la politique d'adhésion aux trois principes de la non-nucléarisation.

Quatrièmement, en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Japon s'est strictement conformé au Traité et aux obligations de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA a confirmé que le Japon utilisait l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ses conclusions annuelles, l'Agence indique en effet que toutes les matières nucléaires du Japon sont destinées à des activités pacifiques. En outre, en plus de ses obligations juridiques, le Japon présente régulièrement, en tant que mesure de transparence internationale, des rapports sur les quantités de plutonium qu'il détient, conformément aux directives

sur la gestion du plutonium, le dernier de ces rapports a été présenté le 17 septembre.

Enfin, pour ce qui est de la reprise des pourparlers à six, la communauté internationale doit se rappeler que c'est la République populaire démocratique de Corée qui continue de mettre au point des programmes nucléaires et de missiles, y compris un programme d'enrichissement de l'uranium, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays en septembre 2005. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes pour prouver sa volonté de parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible en vue de la reprise des pourparlers à six pays. Sur la base de ces éléments, le Japon, les États-Unis et la République de Corée demandent instamment

à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes à cette fin.

**M. Kang Myong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation japonaise a de nouveau fait des remarques provocatrices. Le Japon est un véritable cancer pour l'Asie du Nord-Est qui met en danger la paix et la stabilité régionales. Les Forces d'autodéfense japonaises continuent de s'équiper en matériel militaire sophistiqué dont l'utilisation va bien au-delà de la légitime défense. Le Japon renoue avec le rêve de militarisation qu'il caresse depuis longtemps. Il a des différends territoriaux avec ses voisins en Asie. Le Japon serait bien avisé de prendre conscience de sa situation actuelle et de changer de comportement.

*La séance est levée à 13 h 5.*